



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 15 avril 2022

Nombre de membres : 18
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 16

Date de convocation : 08 avril 2022

Le quinze avril deux mille vingt deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann Le MOAL

Absents : Frédéric NADAL (pouvoir à Christine GRANIER), Yoann GALHAC (pouvoir à Aude FRIED), Nathalie SOULAGES

Secrétaire : Aude FRIED

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2021

Sous la présidence de M. PREVOST adjoint chargé des finances communales, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 095 357.99 €	Recettes :	1 305 192.09 €
Excédent de clôture : 209 834.10 €			

Section d'investissement :

Dépenses :	463 850.08 €	Recettes :	612 507.45 €
Restes à réaliser :			
Dépenses :	947 223.89 €	Recettes :	985 432.80 €
Excédent de clôture : 186 866.28 €			

Hors de la présence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2021 ;

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours / mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le

Affichage / Publication le 21.04.22

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

À Saint-Jean-de-Fos, le 21.04.22

Signé : Le Maire